

La récente loi sur la déclassification permettrait-elle de mettre à jour des éléments cruciaux de cette affaire?

La deuxième question qui a été débattue lors des échanges, c'est la mise en place d'une commission mixte composée d'historiens et de scientifiques burundais et belges pour faire une recherche sérieuse sur cet assassinat. Qu'en pensez-vous? Pourriez-vous prendre une initiative en la matière?

08.02 **Thomas Dermine**, secrétaire d'État: Monsieur le député, effectivement, l'assassinat du prince Rwagasore constitue une page sombre de l'histoire du Burundi. Divers travaux de recherche ont déjà été menés mais ils étaient tributaires des archives disponibles à l'époque. Par un heureux concours de circonstances, les Archives de l'État ont dernièrement reçu les archives du dernier intendant du Burundi, Roberto Régnier. Ces archives sont actuellement en cours d'inventaire. Elles contiennent une information riche et dense sur les dernières années avant l'indépendance du Burundi, sur la situation politique de ses territoires alors sous mandat et sur l'assassinat du prince Rwagasore. Lorsque les opérations d'inventarisation des archives de Roberto Régnier seront terminées, ce fonds emblématique sera immédiatement numérisé de manière à rendre toute l'information transparente et disponible aux chercheurs ou au grand public, que ce soit en Europe ou en Afrique et au Burundi. Il me semble qu'une commission mixte d'historiens burundais et belges pourrait utilement être mise en place. La question est de savoir quel est le meilleur moment dans la mesure où il me paraîtrait intéressant d'attendre que les archives précitées aient été davantage exploitées par la communauté scientifique.

08.03 **Jean-Marc Delizée** (PS): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie. Vous apportez en tout cas un élément nouveau. C'est qu'il y aurait un nouveau fonds d'archives qui serait arrivé dans les Archives générales du royaume et qui pourrait contenir des éléments intéressants par rapport à la question que je vous ai posée sur les circonstances, sur les causes et sur le contexte de l'assassinat de Rwagasore. C'est un élément très important. Je salue votre avis positif sur la mise en place d'une telle commission mixte et sur cette recherche. Combien de temps va prendre ce processus d'inventarisation et de numérisation pour que le matériel soit disponible au moment où une commission pourra utilement travailler là-dessus? Avez-vous une échéance en tête? Parle-t-on de quelques mois ou d'une plus

longue période?

08.04 **Thomas Dermine**, secrétaire d'État: Monsieur Delizée, je n'ai aucune information sur la durée. D'expérience, on ne parle certainement pas de quelques semaines mais plutôt de quelques mois, voire années. Je peux faire le suivi du dossier.

08.05 **Jean-Marc Delizée** (PS): Monsieur le secrétaire d'État, je prends note de votre réponse que finalement j'approfondis. Si vous pouviez nous apporter des précisions par la suite, ce serait appréciable. C'est en tout cas un élément à verser dans cet important dossier, dans nos relations avec le peuple burundais.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: La question n° 55030296C de M. Roberto D'Amico est reportée.

09 **Question de Nicolas Parent à Thomas Dermine (Relance, Investissements stratégiques et Politique scientifique) sur "La situation des archives judiciaires à Liège" (55031202C)**

09 **Vraag van Nicolas Parent aan Thomas Dermine (Relance, Strategische Investeringsen en Wetenschapsbeleid) over "De bewaring van de gerechtelijke archieven in Luik" (55031202C)**

09.01 **Nicolas Parent** (Ecolo-Groen): Monsieur le secrétaire d'État, j'ai la chance de pouvoir vous interroger ce matin. L'après-midi, j'interrogerai M. Michel au niveau de la Régie des Bâtiments. Les questions vous concernent tous deux.

J'ai pu me rendre dans les bâtiments qui stockent les archives judiciaires du palais de justice de Liège, plus exactement du tribunal de première instance. Ce sont de nouveaux bâtiments qui jouxtent le palais historique de la place Saint-Lambert. On ne peut pas joindre de photos aux questions parlementaires, donc je vais essayer de vous faire un descriptif de ce que j'ai pu voir. J'ai vu des problèmes d'humidité et pas des moindres puisqu'il y a des fissures d'eau, et de l'eau qui coule directement sur des dossiers, dont certains semblent toujours en cours. Il y a des fuites multiples, des flaques d'eau par terre et un tonneau de jardin pour récolter l'humidité. On remarque aussi l'absence de thermomètre ou d'hygromètre pour vérifier le taux d'humidité. En ce qui concerne le respect des normes en vigueur telles que définies par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2016 relatif aux normes techniques

des locaux d'archives des autorités administratives et des établissements publics fédéraux, la situation semble déplorable.

J'ai deux questions qui vous concernent. Comment l'obligation découlant de l'arrêté ministériel est-elle vérifiée? Sur la base de ce type d'éléments, un contrôle peut-il être effectué, notamment par des équipes des archives de l'État, que vous avez notamment mandatées lors de phénomènes de type inondation? Elles peuvent agir et intervenir sur le terrain et, le cas échéant, sauver des documents et des archives. Je vous remercie pour vos réponses.

09.02 **Thomas Dermine**, secrétaire d'État: Monsieur le député, je partage le constat. Je ne sais pas si j'ai visité exactement le même bâtiment, mais pour avoir visité plusieurs bâtiments des archives, je confirme que malheureusement votre constat n'est pas limité à la visite que vous avez faite. Ce n'est pas un cas isolé et le problème concerne plus largement le patrimoine des archives et plus largement encore, une partie de nos bâtiments fédéraux.

Au risque de vous décevoir, monsieur Parent, je vous dirai que, conformément à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2016, les gestionnaires d'archives des administrations et services visés à l'article 2 et les agents de la Régie des Bâtiments sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de veiller à l'application des normes techniques énumérées dans l'arrêté.

Votre question relève donc des compétences du ministre de la Justice et du secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments.

En ce qui concerne votre seconde question sur le contrôle, conformément aux dispositions contenues dans l'arrêté royal du 18 août 2010 relatif à la surveillance archivistique, l'archiviste général du Royaume ou ses délégués sont habilités à contrôler et à procéder à des inspections de tous les services publics soumis à la loi sur les archives du 24 juin 1955 afin de s'assurer de la bonne conservation des documents. Les différents tribunaux situés à Liège, comme ailleurs dans le pays, ont fait l'objet de telles inspections ces dernières années.

Les locaux concernés ont précisément été inspectés par deux archivistes en juin 2019. Les conclusions de leur rapport sont alignées à votre reportage de terrain quant aux mauvaises conditions de conservation, ce qui ne vous étonnera pas. Nous pouvons vous en envoyer les

principales conclusions, qui portent sur le risque de diminution de l'espérance de vie du papier, le risque d'incendie qui n'est pas maîtrisé et le risque dû à la localisation de certaines archives dans des zones potentiellement inondables.

Vu la gravité de la situation, en ma qualité de secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique, à défaut d'être compétent en la matière, je ne manquerai pas de relayer ces préoccupations, en particulier pour les archives que vous avez visitées à Liège. Il s'agit d'un enjeu fondamental.

09.03 **Nicolas Parent** (Ecolo-Groen): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie beaucoup et je ne trouve pas que vous vous défaussez puisque vous avez apporté énormément d'éléments intéressants, notamment sur le rapport de 2019 dont j'ignorais l'existence. Cela m'intéresserait fort de le recevoir, pour appuyer mon travail parlementaire auprès de vos collègues du gouvernement.

Il y a une responsabilité de l'État de pouvoir gérer correctement ces archives. Par ailleurs, à Liège, il y a des problèmes de bâtiments. Ici, si les archives en question se trouvent dans des bâtiments qui ne sont plus adaptés, c'est parce que le bâtiment des Archives de l'État dans son site de Coïnte est en incapacité d'accueillir de nouveaux fonds d'archives. Il y a un projet de déplacement vers Mons, mais c'est du ressort de la Régie des Bâtiments. J'entends en tout cas que, du côté des Archives générales du Royaume, le travail a été fait et un rapport établi. Merci d'avance pour sa communication.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

10 **Vraag van Jan Briers aan Thomas Dermine (Relance, Strategische Investerings en Wetenschapsbeleid) over "De werking en de onhoudbare energiekosten van onze federale wetenschappelijke instellingen" (55031198C)**

10 **Question de Jan Briers à Thomas Dermine (Relance, Investissements stratégiques et Politique scientifique) sur "Le fonctionnement et les coûts énergétiques intenable de nos établissements scientifiques fédéraux" (55031198C)**

10.01 **Jan Briers** (cd&v): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de staatssecretaris, ik zal zoals collega Parent vanmiddag hier ook aanwezig zijn om uw instellingen te verdedigen en in bescherming te nemen.